VILLE DE
PRILLY

Enfance

Votre contact :
Christelle Gianelli
Tél : 021 622 73 38 / 35
E-mail : christelle.gianelli@prilly.ch

Aux parents des élèves
de 3P à 6P

Prilly, août 2020

MonPortail - Nouveau système pour l'inscription aux devoirs surveillés 2020-2021

Madame, Monsieur, chers parents,

Suite à l'introduction avec succès de MaCantine en janvier dernier, nous avons le plaisir de vous informer que la Ville de Prilly s'est dotée du même système informatisé performant et simplifié pour l'inscription annuelle des enfants aux devoirs surveillés. La plateforme https://prilly.monportail.ch vous permettra d'inscrire, de payer et gérer en ligne les absences de vos enfants.

- Les horaires de prise en charge des enfants sont les suivants : lundi, mardi, jeudi de 15h30 à 17h (les enfants sont libérés dès 16h30, une fois leurs devoirs terminés, mais au plus tard à 17h.)
- De 15h30 à 15h45, les enfants bénéficient d'une récréation surveillée.
- Les devoirs surveillés sont aussi ouverts aux enfants de 3P, qui sont pris en charge en groupes verticaux avec les enfants de 4P.
- La répartition dans les différentes classes est organisée par groupes de 10 à 12 enfants.
- Les devoirs surveillés commencent **lundi 7 septembre 2020** et se terminent **jeudi 17 juin 2021**.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une, deux ou trois après-midi de devoirs. Les tarifs sont différentiés selon le nombre de participations:

1 participation par semaine:	CHF 150.-
2 participations par semaine:	CHF 200.-
3 participations par semaine:	CHF 250.-

En cas d'intérêt, nous vous invitons à vous rendre sur le site https://prilly.monportail.ch afin de préinscrire votre enfant.

1. **S'il a fréquenté la Fringale d'an dernier, vous êtes déjà en possession d'un compte et de ses accès**. Dans ce cas, vous pouvez vous connecter afin de le préinscrire à cette prestation (voir la vidéo n°2 proposée sur la page de connexion).
2. Si vous n'avez pas de compte MonPortail, nous vous invitons à vous connecter à https://prilly.monportail.ch et suivre la procédure (voir les vidéos n° 1 et 2 proposées sur la page de connexion).

Vous recevrez ensuite confirmation de notre part avec un BVR afin de procéder au paiement.

Nous espérons ainsi vivement que ce changement de système simplifie votre tâche et vous adressons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.

Enfance

La Directrice
A. Bourquin Büchi

Le Chef de service
L. Häller

Annexes: - Information devoirs surveillés
- flyer "MonPortail"

MonPortail

Une solution qui **simplifie votre vie** en tant que **parents**

Fini le papier

- Avec la nouvelle solution d'inscription en ligne de **MonPortail**, fini les formulaires imprimés à compléter manuellement.
- Tout se fait en ligne de manière simple et intuitive, via votre **smartphone** ou votre **ordinateur**.

Si vous possédez déjà un compte MonPortail...

- Inutile de ressaisir vos coordonnées car elles sont déjà dans **MonPortail**
- **Il vous reste juste à inscrire vos enfants aux prestations de votre choix.**

Si vous ne possédez pas encore de compte MonPortail...

- Saisissez **vos coordonnées** ainsi que **quelques renseignements sur vos enfants.**
- **Vous recevrez alors un code d'accès à MonPortail pour inscrire vos enfants aux prestations de votre choix.**

MonPortail tout au long de l'année scolaire

- **Une fois vos enfants inscrits, MonPortail vous permet de gérer les activités de vos enfants.**
- **Pour en savoir plus, rendez-vous dans MonPortail**

https://prilly.monportail.ch

VILLE DE
PRILLY

Enfance

Devoirs surveillés

Information aux parents des élèves des classes 3P à 6P - année scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur,

Le Service de l'enfance de la commune de Prilly organise à l'intention des élèves provenant des classes 3P à 6P des devoirs surveillés.

Il s'agit d'une prestation communale **facultative**, dans la mesure où celle-ci ne relève aucunement d'une quelconque obligation légale, liée à l'enseignement.

1. A qui les devoirs surveillés s'adressent-ils ?

En principe l'enfant doit être en mesure d'effectuer ses devoirs seuls, ceux-ci portant avant tout sur des notions étudiées en classe. Bien sûr, le contrôle de leur exécution, par les parents ou autre personne, est utile, voire nécessaire.

La solution qui paraît la plus profitable pour l'enfant est celle où les devoirs sont accomplis à la maison. Cependant, dans certains cas et pour diverses raisons, l'enfant peut ne pas se trouver dans des conditions favorables pour réaliser ses devoirs de façon satisfaisante (par exemple : absence des parents, problème de compréhension de la langue française, etc…) : les parents peuvent alors avoir recours aux devoirs surveillés.

2. Ce que ne sont pas les devoirs surveillés

La mission des responsables des groupes de devoirs surveillés ne consiste pas à enseigner ou à réenseigner les notions étudiées en classe.

Il ne s'agit ni de donner un cours privé ni un cours d'appui, mais de veiller au bon déroulement de l'exécution des devoirs, avec, lorsqu'il est nécessaire, quelques explications permettant à l'enfant de mieux comprendre les devoirs qui lui sont donnés.

Si le temps à disposition le permet, la correction des devoirs ainsi que l'interrogation des élèves à la fin d'un devoir seront proposées.

3. Ce que sont les devoirs surveillés

Un lieu où les enfants peuvent accomplir leurs devoirs, sous la surveillance d'un adulte, enseignant(e) ou non.

Une aide à l'exécution des devoirs, sous diverses formes :

a) contrôler que les devoirs se fassent correctement
b) donner un conseil sur la méthode de travail
c) fournir une explication permettant à l'enfant de mieux comprendre les devoirs à accomplir,
d) corriger un devoir écrit, afin de signaler à l'enfant les éventuelles erreurs (si le temps le permet)
e) interroger l'enfant quand un devoir est terminé (si le temps le permet).

Route de Cossonay 40
Case postale 96, 1008 Prilly
www.prilly.ch
sape@prilly.ch
Tél : +41 21 622 73 38
Fax : +41 21 622 72 05

Ceci dit, il appartient à l'enfant et à lui seul, d'exécuter ses devoirs et de s'approprier les connaissances qui leur sont liées. De même, certains devoirs exigeront une répétition ou un apprentissage (par exemple : poésie, lecture…).

Enfin, il est possible que le rythme de travail et d'acquisition de l'enfant ne lui permette pas certains jours d'accomplir la totalité de ses devoirs durant le moment des devoirs surveillés. Une révision à la maison sera alors utile.

4. Horaires

Les devoirs surveillés ont lieu : **les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h, dès le 7 septembre 2020.**
Une récréation surveillée a lieu de 15h30 à 15h45.
Les enfants peuvent être libérés dès 16h30, une fois leurs devoirs terminés.

5. Organisation

Les enfants inscrits sont répartis par groupes, en principe dans leur bâtiment scolaire. Cela signifie qu'ils sont plusieurs, dans le même local, à accomplir leurs devoirs et à solliciter parfois des conseils ou des explications auprès du responsable du groupe.

En conséquence, l'aide ne peut être exclusive pour l'enfant, et un comportement adéquat est exigé de chaque enfant.

6. Attitude des enfants

Les Devoirs surveillés exigent de l'enfant son engagement à respecter les consignes des responsables, afin que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions. Tout comportement inadéquat ou perturbateur sera sanctionné d'un avertissement. En cas de récidive, l'élève sera exclu des devoirs surveillés.

7. Participation financière des parents

Une participation financière est demandée aux parents pour toute l'année scolaire.

Trois possibilités d'inscription possibles :

- 1 participation par semaine : CHF 150.-
- 2 participations par semaine : CHF 200.-
- 3 participations par semaine : CHF 250.-

Un BVR vous sera adressé pour paiement à 30 jours, sauf accord particulier obtenu auprès du service de l'Enfance de la commune de Prilly.

8. Inscriptions

Depuis cette année, les Devoirs surveillés sont gérés via https://prilly.monportail.ch. Dès lors, si votre enfant a fréquenté la Fringale d'an dernier, vous êtes déjà en possession d'un compte et de ses accès. Dans ce cas, vous pouvez vous connecter afin de vous pré-inscrire directement à cette prestation (voir la vidéo n°2 proposée sur la page de connexion).

Si vous n'avez pas de compte MonPortail, nous vous invitons à vous connecter à https://prilly.monportail.ch et suivre la procédure (voir les vidéos n° 1 et 2 proposées sur la page de connexion).

Vous préciserez dans MonPortail les jours de participation souhaités pour votre enfant (lundi et/ou mardi et/ou jeudi). Une fois inscrits, leur présence est obligatoire.

Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée. L'inscription devient définitive dès que nous vous l'aurons confirmé.

VILLE DE
PRILLY

Enfance

Devoirs surveillés - Année scolaire 2020-2021

Informations aux parents des élèves inscrits aux devoirs surveillés (DS) et aux responsables des groupes de DS

Madame, Monsieur,

Pour la rentrée d'août 2020, la mise en route des nouveaux groupes selon les inscriptions et le début des devoirs surveillés est fixée au **lundi 7 septembre 2020**.

Dès lors, vous trouverez ci-dessous le calendrier des derniers jours de devoirs surveillés avant les vacances scolaires:

Vacances d'**octobre 2020**:	Dernier jour des DS **jeudi 8 octobre.** Reprise **lundi 26 octobre**
Vacances de **Noël 2020-21**:	Dernier jour des DS **jeudi 17 décembre.** Reprise **lundi 4 janvier 2021**
Vacances de **février 2021**:	Dernier jour des DS **jeudi 18 février.** Reprise **lundi 1er mars**
Vacances de **Pâques 2021**:	Dernier jour des DS **mardi 30 mars.** Reprise **lundi 19 avril**
Ascension 2021:	Dernier jour des DS **lundi 10 mai**. Reprise **lundi 17 mai**
Vacances d'**été 2021**:	Dernier jour des DS **jeudi 17 juin**. Reprise lundi 6 septembre (sous réserve)

Nous vous remercions de prendre note de ces informations et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Service de l'enfance

Le Chef de service

L. Häller

Route de Cossonay 40 · Case postale 96 · 1008 Prilly · Tél : 021 622 73 00 ch · Fax : 021 622 73 25 · sape@prilly.ch · www.prilly.ch
https://www.prilly.ch/vivre-a-prilly/enfance-jeunesse-et-ecoles/ecoles/devoirs-surveilles-3p-6p.html